

PRIME DE NOËL POUR LES PERSONNELS DE CATÉGORIE C ET B : ENCORE UN EFFORT MADAME LA MINISTRE !

Publié par le SNPTES

La ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, vient d'annoncer une prime spéciale pour les personnels de catégorie B (50 euros annuels) et C (100 euros annuels). Cette mesure minimaliste qui devrait concerner certains personnels BIATSS et les personnels ouvriers des CROUS pourrait être versée au mois de décembre 2014.

Le SNPTES craint fortement que cette annonce ministérielle reste lettre morte. En effet, **certains établissements, notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche, face à des difficultés financières réelles ou par volonté délibérée**, refuseront de l'appliquer ! Par ailleurs, le SNPTES redoute que les ITA des EPST soient une nouvelle fois les oubliés de cette mesure catégorielle.

Le SNPTES demande donc que le ministère assume son rôle de tutelle ainsi que les pouvoirs coercitifs qui y sont liés !

Le SNPTES constate que cette aumône laisse sciemment les catégories A de côté. Il demande à la ministre que l'effort, en matière indemnitaire, puisse aussi, à l'avenir, concerner cette catégorie de personnels.

Le SNPTES demande, d'une manière plus large, que le ministère budgétise et impose aux établissements et services l'alignement des primes sur les taux les plus favorables de la fonction publique.

Choisy-le-Roi, le 16 octobre 2014

